

LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE ET LES OFFRES ALTERNATIVES D'EDUCATION



LA MISSION LAÏQUE FRANÇAISE

La Mission Laïque Française (MLF) est le deuxième grand acteur de l'enseignement français à l'étranger, après l'AEFE. Elle regroupe un réseau d'établissements implantés dans 38 pays : 109 écoles scolarisent, de la maternelle à la terminale, plus de 60 000 élèves (contre plus de 300 000 pour l'AEFE et 14 500 pour le CNED).

Créée en 1902, reconnue d'utilité publique en 1907, la MLF est une association à but non lucratif. Elle conduit une mission de service public dédiée à la scolarisation des jeunes Français dans le monde, et de rayonnement au service de la scolarisation des jeunes nationaux dont les familles choisissent de les former dans la langue et la culture françaises. Elle est liée à l'État par deux conventions : avec le ministère des Affaires étrangères et avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Elle s'inscrit dans les grandes orientations de la politique étrangère de la France et suit les directives du ministère de l'Éducation nationale sur la conformité des programmes des établissements scolaires homologués. La MLF entretient aussi des relations étroites avec l'AEFE avec laquelle elle est liée par convention.

Il existe 4 catégories d'établissements au sein de la MLF :

- les établissements MLF/ OSUI (Office Scolaire et Universitaire International) : la MLF et l'OSUI sont gestionnaires de ces établissements et pleinement responsables sur les plans administratifs, pédagogiques et financiers (parmi ces établissements, huit sont aussi conventionnés avec l'AEFE) ;
- les écoles d'entreprise : ce sont des établissements qui répondent spécifiquement aux besoins des entreprises françaises et étrangères qui désirent scolariser les enfants de leur personnel expatrié francophone ;
- les établissements partenaires : les organismes gestionnaires responsables juridiquement et financièrement de ces établissements confient à la MLF, par convention, des prestations spécifiques à la pédagogie (aide au recrutement, soutien et suivi du dossier d'homologation, organisation de la structure pédagogique, etc.) voire de conseil administratif ou financier ;
- les actions de coopération éducative : la MLF agit en tant qu'opérateur de l'État et/ ou d'entreprises dans le cadre d'actions de coopération éducative, notamment en situation de crise ou post-crise.

Ses valeurs : laïcité, plurilinguisme et multi-culturalisme. La MLF accueille et réunit dans son réseau d'établissements des enfants de toutes les origines et de toutes les cultures. Scolarisés en français, les élèves apprennent la langue du pays d'accueil dès la maternelle tout en acquérant une troisième langue de communication internationale, en général l'anglais.

LES OFFRES ALTERNATIVES D'ÉDUCATION

En février 2016, le rapport sur l'évolution des frais de scolarité au sein du réseau AEFÉ de Claudine Lepage (sénatrice des Français de l'étranger) et Philip Cordery (député des Français de l'étranger) pointait du doigt la nécessité de développer et d'encourager les offres alternatives à l'AEFE. Les principales offres alternatives sont au nombre de trois.

LE LABELFRANCÉDUCATION

Le LabelFrancÉducation a été créé en 2012 afin de valoriser et d'accompagner les établissements scolaires étrangers qui consacrent à la langue française une place importante dans leur projet éducatif, au travers d'un enseignement bilingue de qualité.

Ce label a connu un démarrage difficile (56 octrois du label entre 2012 et fin 2014, uniquement dans des pays non francophones), notamment en raison de critères d'obtention exigeants et d'un coût élevé pour les établissements. Un décret de décembre 2014 a modifié les modalités d'attribution du label afin d'en faciliter l'obtention aux établissements : temps hebdomadaire d'enseignement en langue française abaissé de 30% à 20%, ainsi que le nombre d'enseignements en français de disciplines non linguistiques.

Le LabelFrancÉducation est octroyé pour une durée de 3 ans, moyennant une adhésion annuelle de 1200€ pour les établissements privés.

Outre la promotion de son image, l'obtention du label offre à l'établissement concerné de nombreux avantages :

- des sessions de formation pour les professeurs ;
- la possibilité d'un appui financier pour des projets d'innovation pédagogique ;
- la mise en réseau des établissements labellisés ;
- l'accès à une offre culturelle en ligne (via l'Institut français).

Pour les Français résidant à proximité d'un établissement labellisé, cela offre une véritable alternative qui, bien que n'étant pas équivalente à un enseignement français basé sur le programme de l'Éducation Nationale, promet tout de même à leurs enfants une maîtrise complète de la langue française.

L'essor du Label FrancÉducation et la structuration de son réseau se sont confirmés en 2017. A la fin de l'année 2013, le réseau « Label FrancÉducation » comprenait 32 filières dans 9 pays. Il compte, depuis juillet 2017, 209 filières dans 44 pays, soit une augmentation de 30 % entre 2016 et 2017. Le président de la République a annoncé le 20 mars que l'objectif est qu'en 2022, le réseau des écoles proposant des sections bilingues francophones de qualité portant le label France Education regroupe 500 établissements contre les quelque 209 actuellement". L'AEFE devra par ailleurs être en mesure d'accompagner ces filières, dans le cadre d'une mission élargie de coopération éducative.



Le dispositif FLAM

Le dispositif FLAM (Français Langue Maternelle) a pour objectif de permettre à des enfants français établis à l'étranger de découvrir ou conserver la pratique de leur langue maternelle et le lien avec la culture française, dans un contexte extrascolaire.

Les structures FLAM sont des associations loi de 1901 ou de législation locale. Les intervenants sont bénévoles.

A ce jour, 163 associations FLAM sont en activité dans 39 pays, ce qui représente un public de 11 000 enfants dont 7000 Français. Parmi elles, 41 recevront une subvention à la rentrée 2018-2019 et rassemblent 3 200 enfants dans 19 pays. Par ailleurs, deux regroupements régionaux de plusieurs associations recevront également un appui financier au Royaume-Uni et en Israël.

Un outil pédagogique a vu le jour, pour renforcer l'attractivité des écoles FLAM auprès des Français de l'étranger n'ayant pas accès au réseau scolaire de l'AEFE. En effet, six cahiers d'activités FLAM ont été spécialement conçus pour atteindre les objectifs de « maîtrise de la langue, de l'orthographe et de la grammaire de l'Education nationale française, mais aussi sur des apports culturels francophones pour une approche ludique de l'apprentissage du français ». Les cahiers ont été pensés pour différentes tranches d'âge : les Petits Francophones (5-7 ans), les Moyens Francophones (7-9 ans) et les Grands Francophones (9-11 ans). Ces cahiers sont disponibles gratuitement en téléchargement ici.



LES FILIÈRES BILINGUES FRANCOPHONES ET BACCALURÉATS BINATIONAUX

Les filières bilingues francophones à l'étranger comptent environ 1 700 000 élèves dans plus de 50 pays (dont 105 000 élèves en Europe). Elles connaissent un réel essor depuis une vingtaine d'années, aussi bien dans les établissements publics que privés. Implantées à l'origine dans les niveaux du primaire et du secondaire de l'enseignement général, elles se développent désormais également dans les filières technologiques et professionnelles. Viviers d'excellence francophone, les sections bilingues constituent une voie privilégiée pour accéder localement aux filières francophones supérieures ou aux études supérieures en France.

Le développement de ces sections bilingues constitue une priorité. Ces filières permettent de diffuser la francophonie. La priorité est donnée à la qualité de l'enseignement dans ces établissements. Les cursus bilingues sont sanctionnés par une certification ou un diplôme, différents selon les pays. Il peut s'agir soit :

- d'un double diplôme en Europe (cf bac bilingue voir ci-dessous)
- d'une certification de français langue étrangère (DELF, DALF)
- d'une attestation de l'Ambassade de France du pays concerné

La France a conclu avec l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie des accords bilatéraux permettant aux élèves des deux pays signataires de suivre dans des établissements scolaires homologués un cursus bilingue. Ces sections binationales sont appelées ABIBAC (France-Allemagne avec 110 établissements à sections bilingues, 68 cursus Bachibac), ESABAC (France-Italie avec 359 établissements) et BACHIBAC (France-Espagne avec 357 établissements à sections bilingues et 94 établissements Bachibac).

En pratique, à la fin du lycée, les élèves passent un examen unique sanctionné par la double délivrance du Baccalauréat français et du diplôme équivalent du pays partenaire. Ils peuvent ensuite accéder à l'enseignement supérieur dans les deux pays.